



Peut on léguer son héritage

Par **Vega Maeva**, le **22/06/2017** à **18:23**

Mon oncle et décédé il n'a pas d'héritier directe car il n'avait ni femme ni enfant.
Il avait fait un testament il y a très longtemps au nom de mon premier frère pour lui léguer sa maison.
Il voulait le changer pour faire une donation de sa maison à ma mère (qui est ça soeur) mais il a été rattraper par son décès...
Mon frère est donc le seul héritier mais peut il lèguer son testament à notre mère ?
C'est une situation est un peu complexe je vous remercie d'avance.

Par **youris**, le **22/06/2017** à **18:37**

bonjour,
il peut faire donation de qu'il a reçu à votre mère.
mais il y aura des frais de donations.
il peut faire donation de l'usufruit de ce bien.
prenez conseil auprès d'un notaire.
salutations

Par **janus2fr**, le **23/06/2017** à **08:41**

Bonjour,
Votre frère peut aussi refuser la succession de votre oncle. Ses biens iront alors aux héritiers légaux, dont votre mère fait partie et est peut-être même la seule...